



COMMUNE DE LA
BARBEN

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 46-2016

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
09/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE 19/12/2016

Envoyé en préfecture le 19/12/2016

Reçu en préfecture le 19/12/2016

ID : 013-211300090-20161214-462016-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit du mois de septembre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, M. Ulrich MOLL, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUALT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusée donnant pouvoir Mme Anna GOURLIA à Mme Sandrine TUR, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Gauthier AMALRIC à M. Nicolas VIROLLE, Mme Eva PLANES à M. Jean-Marc ARNAUD

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

Objet : Demande de subvention REGION PACA – ADEME PACA dans le cadre de la convention régionale ETAT –REGION – ADEME – Mise en place d'une borne interactive « concept hôtesse » sur le territoire de la commune.

Dans le cadre de la mise en place d'une borne interactive « concept hôtesse » sur le territoire de la commune, il sera demandé au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une subvention dans le cadre de la convention régionale Etat/Région/ADEME.

La fourniture, la pose et la mise en service d'une borne s'élève à 36 566 € HT. A cela, suivant l'implantation de la borne, il faudra ajouter des travaux de génie civil nécessaires pour relier la borne aux réseaux électrique et téléphonique.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la convention régionale ETAT – REGION – ADEME,

Vu les subventions qui peuvent octroyées dans le cadre de cette convention par la Région et l'ADEME,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2017 ;

Vu le projet d'installation de borne interactive sur le territoire de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré à,

Article 1 : DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région et de l'ADEME au titre de la convention régionale Etat/Région/ADEME.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :



Envoyé en préfecture le 19/12/2016

Reçu en préfecture le 19/12/2016

Affiché le

Document
Numéro

ID : 013-211300090-20161214-462016-DE

Coût H.T.		Financement	
36 566.00 €		Département	€
		Région / ADEME	29 252.80 €
		Communauté	- €
		Etat	- €
		Autre(s):	- €
		Autofinancement	7 313.20 €
TOTAL H.T.	36 566.00€	TOTAL FINANCEMENT	36 566.00€

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 15 décembre 2016

Le Maire



Christophe AMALRIC